

V120 Bis
—

Conseil de Paris 6, 7, 8 octobre 2020

Vœu de l'exécutif relatif au déploiement de la 5G

Considérant les vœux déposés par les groupes Ecologistes de Paris, Communiste et citoyen, Génération.s, Indépendants et Progressistes, Changer Paris ainsi que par Danielle Simonnet, relatifs au déploiement de la 5G ;

Considérant que les 4 opérateurs français de téléphonie mobile se sont vus attribuer un bloc de 50 MHz dans la bande des 3,4-3,8 GHz le 25 février 2020 pour un montant de 350M d'euros par bloc ;

Considérant que la deuxième phase d'attribution des licences d'utilisation des fréquences, qui a eu lieu les 29 et 30 septembre derniers, a réparti six nouvelles gammes de 10MHz supplémentaires autour de 3.5 GHz ;

Considérant que les opérateurs ont déclaré leur intention de lancer les premières offres commerciales 5G dès la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021 ;

Considérant les déclarations récentes du président de la République fermant la porte tant au débat démocratique au sujet de la 5G qu'à la révision du calendrier de déploiement ;

Considérant que le déploiement de la technologie 5G pose cependant un nombre important de questions, qu'il s'agisse de consommation énergétique, d'obsolescence des terminaux, de protection de données, de surveillance de masse ou de souveraineté économique et politique ;

Considérant que les études approfondies sur ces différents impacts sont encore peu nombreuses ;

Considérant que la 5G pourra contribuer à l'obsolescence de nombre d'appareils et, subséquemment, à la production massive et à la vente de nouveaux appareils compatibles ;

Considérant de ce fait la pollution accrue et le gaspillage de ressources rares potentiellement lié au déploiement de cette nouvelle infrastructure et la nécessité d'améliorer et de soutenir les filières de recyclage ;

Considérant que les possibilités ouvertes pour la collection et l'exploitation de données ainsi que pour la mise au point de technologies de traçage et de reconnaissance faciale posent un enjeu de protection de la vie privée et des données personnelles ;

Considérant par conséquent qu'il semble nécessaire de définir collectivement et mettre en place des garde-fous ;

Considérant que si la 5G est une technologie en principe moins énergivore que la 4G, un potentiel effet rebond et la hausse tendancielle de l'intensité de l'utilisation posent la question de l'impact énergétique global ;

Considérant que le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire sur l'impact de la 5G doit être rendu en 2021 ;

Considérant que le potentiel annoncé de la technologie 5G en termes industriels, scientifiques, économiques et d'usage reste à préciser ;

Considérant, au vu de l'ensemble de ces éléments, qu'un débat démocratique et citoyen est indispensable et que les habitants doivent être consultés sur le futur qu'ils veulent pour leur ville, tant à Paris que sur les territoires de la Petite Couronne ;

Considérant par conséquent que ce débat prendra tout son sens s'il a lieu au niveau métropolitain ;

Considérant que les fréquences de télécommunication sont un bien commun et relèvent par conséquent d'une maîtrise publique qui doit intégrer le débat démocratique ;

Considérant que la charte parisienne de téléphonie mobile, qui impose depuis 2003 des amplitudes de champs limitées à 5V/m , est l'une des plus contraignantes d'Europe afin de garantir les niveaux d'exposition et de réguler les implantations des antennes en relation avec les mairies d'arrondissement, les opérateurs de téléphonie mobile et les associations ;

Considérant que cette charte, comme cela a été le cas à plusieurs reprises depuis 2003, doit être revue et adaptée pour répondre aux exigences et risques particuliers de la 5G ;

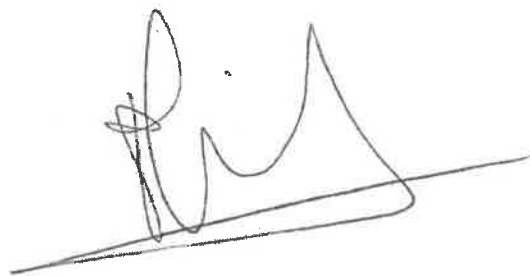
Le Conseil de Paris émet le vœu que :

La ville de Paris organise, en lien avec la Métropole du Grand Paris, une Conférence citoyenne métropolitaine sur le sujet de la 5G dans les prochaines semaines afin d'ouvrir la possibilité aux habitants de Paris et de la Métropole de débattre et de formuler des recommandations ;

Sur la base des travaux de la conférence citoyenne métropolitaine, la Ville initie une révision de la Charte parisienne de téléphonie mobile en associant étroitement les groupes politiques du Conseil de Paris et les mairies d'arrondissement ;

Les recommandations de la Conférence citoyenne métropolitaine soient intégrées dans la nouvelle Charte Parisienne de téléphonie mobile ;

Les conclusions de la Conférence citoyenne métropolitaine soient incluses dans un protocole de déploiement des technologies mobiles qui fixera les conditions, les usages et la méthode d'un déploiement futur de ces technologies.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature is written on a horizontal line that extends to the right, suggesting it is a signature on a document.